

McDonald & Charlebois.....	\$2,277,000
A. Onderdonk, Yale, C.B.....	2,486,255
Ryan & Purcell, Ottawa.....	2,970,000
J. Murray & Cie, Ste Catherine.....	2,864,242
D. O'Brien & Cie, Montréal.....	2,999,735
James Godwin, Ottawa.....	3,062,000
W. Davis, Ottawa.....	3,169,800
The Railway Importation Co, New-York.....	3,190,000
F. J. Beemer, Montréal.....	3,195,000
E. J. Charlton & Cie, Québec.....	3,349,000
Wm Ede & Cie, San Francisco.....	3,389,000
Manning & McDonald, Toronto.....	3,389,000
J. B. Montgomery, Portland, Oregon.....	3,488,000
John Hebert & Cie, Toronto.....	3,531,000

C'est à ce moment que commence l'imbroglio.

La première pièce de ce procès, non plus en instance, mais en appel par devant le parlement et le pays, consiste dans un rapport que M. Schreiber, ingénieur en chef du gouvernement, adresse, le 6 février, à M. Braun, prévenant celui-ci de la réception de quatorze soumissions en tout pour la section d'Emory Bar à Port Moody. M. Schreiber ajoute que la soumission la moins élevée, celle de MM. Charlebois & McDonald, de Montréal, doit être rejetée, vu la non valeur du chèque y attaché, chèque marqué, à la date du 24 janvier d'un timbre de la Banque de Montréal portant "valable pour deux jours seulement;" qu'en conséquence la soumission de M. A. Onderdonk, au montant de \$2,486,225, devenait ainsi la plus basse. Le rapport concluait à l'acceptation de cette dernière, non sans avoir préalablement mentionné l'habileté et les ressources du susdit entrepreneur, dont les évaluations d'ailleurs sont presque identiques à celles calculées par le savant ingénieur et rapporteur.

Et maintenant voici la copie du chèque de MM. Charlebois & McDonald.